



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4976

Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Opéra National de Lyon, la Maison de la Danse, le Théâtre de la Croix-Rousse, le Théâtre Nouvelle Génération, les Nouvelles Subsistances, le Théâtre National Populaire (TNP), l'Institut Lumière, le cinéma Comoedia dans le cadre du dispositif des cartes culture

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4976 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'OPERA NATIONAL DE LYON, LA MAISON DE LA DANSE, LE THEATRE DE LA CROIX-ROUSSE, LE THEATRE NOUVELLE GENERATION, LES NOUVELLES SUBSISTANCES, LE THEATRE NATIONAL POPULAIRE (TNP), L'INSTITUT LUMIERE, LE CINEMA COMOEDIA DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CARTES CULTURE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre d'une refonte de ses offres d'abonnement, approuvée en Conseil municipal le 9 juillet 2015, la Ville de Lyon a créé une carte d'abonnement, la Carte Culture, destinée à faciliter l'entrée des visiteurs dans les établissements culturels et promouvoir la circulation des publics.

Actuellement diffusée à près de 40 000 exemplaires, la Carte Culture s'acquiert au tarif de 38 € Le tarif Jeune (18-25 ans inclus) est à 15 € Pour rappel, les personnes en situation de handicap et leur accompagnateur, les personnes en situation de chômage, les personnes bénéficiaires du RSA et les personnes non imposables (en raison de leur revenu) sont exonérées de tarifs pour la Carte Culture.

Carte d'abonnement couplée musées / bibliothèque, la Carte Culture permet, pour un tarif unique, l'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires des six musées de la Ville de Lyon et à la Bibliothèque municipale, pendant un an.

Dès sa création, la Carte Culture a intégré une offre de billets d'entrée à tarifs réduits dans plusieurs salles de spectacle vivant, dans des cinémas, pour l'entrée dans des festivals et dans d'autres musées que les musées municipaux.

Devant l'intérêt pour les publics, l'offre s'étend aujourd'hui à 25 structures culturelles : 13 salles de spectacle vivant (Auditorium/Orchestre National de Lyon, Théâtre des Célestins, Maison de la Danse, Opéra National de Lyon, Théâtre de la Croix-Rousse, Théâtre Nouvelle Génération, TNP, Les Subsistances, Marché Gare, Périscope, Ninkasi, Comédie Odéon, Théâtre du Point du Jour à compter de la saison culturelle 2019/2020), 5 cinémas (l'Institut Lumière, les 3 cinémas Lumière, et le Comoedia), 4 musées non municipaux (musée des Confluences, Lugdunum – musée et théâtres romains, musée Jean Couty et musée Lumière), et 3 festivals (Biennale d'art contemporain, Biennale de la Danse, et les Nuits de Fourvière à compter de cette année).

Le projet de partenariat avec ces structures est de proposer des offres de réduction réciproque aux abonnés des deux parties signataires afin de développer la fréquentation des établissements culturels, de fidéliser les visiteurs, et de favoriser une circulation des publics d'un établissement culturel à l'autre.

Ainsi la Maison de la Danse, l'Opéra National de Lyon, l'Institut Lumière, le Théâtre de la Croix-Rousse, le Théâtre Nouvelle Génération, le TNP, les Nouvelles Subsistances et le cinéma Comoedia, dont les conventions précédentes arrivent à échéance, s'engagent à

poursuivre, pendant la prochaine saison culturelle et de façon reproductible trois fois le cas échéant, leurs propositions de tarifs préférentiels sur certains spectacles voire sur toute leur programmation selon les salles.

Les structures culturelles peuvent, en outre, faire bénéficier les abonnés à la Carte Culture d'offres de « dernière minute » qui leur seront relayées par mail.

En contrepartie, la Ville de Lyon offre, aux abonnés de ces structures, une réduction de 5 euros sur le tarif fixé à 38 euros de la Carte Culture, sur présentation d'un justificatif de leur abonnement.

Ces partenariats sont appuyés par une communication forte sur les offres d'expositions et de spectacles des partenaires, dans toutes les structures culturelles concernées, mais également sur les sites internet des établissements culturels.

A noter que depuis novembre 2018, la nouvelle Carte Culture Junior, gratuite, destinée aux moins de 18 ans, offre un accès au réseau des bibliothèques de Lyon et aux 6 Musées municipaux. Cette Carte offre également des places ou des visites dans plusieurs salles de Lyon.

Compte tenu du succès de l'offre de ces nouveaux abonnements qui ont permis une véritable circulation des publics entre les établissements culturels, les partenaires culturels souhaitent renouveler leur adhésion au dispositif.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de partenariat, établies entre la Ville de Lyon et, respectivement, l'Opéra National de Lyon, la Maison de la Danse, le Théâtre de la Croix-Rousse, le Théâtre Nouvelle Génération, les Nouvelles Subsistances, le TNP, l'Institut Lumière et le cinéma Comoedia, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER